

GROUPE CONCOURSMANIA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 662.718,40 euros
Siège social : 1, Cours Xavier Arnozan
33000 BORDEAUX
433 234 325 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX
ET DU GROUPE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société GROUPE CONCOURSMANIA (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe constitué par la Société et ses filiales au cours dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. – PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L. 232-1 II et R. 225-102 du Code de commerce.

Le Groupe ConcoursMania est une agence de data marketing fondée en 1995 par Julien Parrou-Duboscq. Le Groupe dispose d'un puissant réseau de sites français, canadiens et américains et de 25 millions de profils qualifiés. En associant les millions de données qu'il capte chaque jour à des technologies agiles, la société propose à ses clients des dispositifs digitaux (jeux marketing, sponsoring, emailing, retargeting, enrichissement...) pour augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. En 2011, le Groupe ConcoursMania entre en Bourse sur NYSE Alternext et déploie son activité en Europe. Depuis 2014 et l'ouverture de son bureau au Canada, il développe également ses offres sur le marché nord-américain. La société compte plus de 500 références de clients français et internationaux.

En complément de son activité destinée aux marques cherchant des profils qualifiés, le Groupe ConcoursMania édite également des sites de casual gaming qui offrent aux annonceurs une logique de trafic sur leurs espaces et des sites de jeux-concours en vue de référencer les principaux jeux-concours du marché.

Ainsi par son activité d'édition de sites de jeux en propre, le Groupe ConcoursMania a un savoir-faire unique et une connaissance rare du comportement des internautes. Les deux activités se nourrissent et permettent un succès garanti aux marques ainsi qu'une réelle satisfaction des joueurs.

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation, porté par la SA GROUPE CONCOURSMANIA, dans le cadre d'établissement de comptes consolidés ne ressortant pas d'une obligation légale.

ENTREPRISES	Siège	n° RCS	% de Contrôle
CCM STUDIO	1 Cours Xavier Arnozan 33000 BORDEAUX	538 381 534	100 %
KENSINGTON SQUARE	20 Rue de la Gare L-3236 BETTEMBOURG	B 147 944	100 %
TELAXO	1 Cours Xavier Arnozan 33000 BORDEAUX	452 151 301	100 %
CONCOURSMANIA CANADA	700-261 rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y 1M6, CANADA	1169847515 (NEQ)	100 %
ACTIPLAY ITALIA	Via Telesio Bernardino 25 20145 MILAN	MI – 2035385 (REA)	100 %

Nos filiales ont une activité de création, développement, organisation, fabrication, commercialisation et/ou fourniture de biens et /ou de services divers en relation avec tout support multimédia, en ce compris notamment la création, le développement, l'exploitation et/ou l'organisation d'un ou plusieurs jeux, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la création, le développement et/ou la commercialisation de tout produit dérivé.

II. – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre Société a connu une année 2016 de repositionnement commercial et de retour à la rentabilité opérationnelle, après une année 2015 qui avait été difficile.

Cette année clé a permis de repositionner les offres de l'entreprise en mettant l'accent sur l'activité BtoB, de réorganiser les équipes opérationnelles tout en réduisant de façon significative les charges opérationnelles.

Cette stratégie a pu être déployée conformément au plan de marche et les premiers résultats positifs ont été obtenus.

Désormais notre société est en capacité d'être plus réactive aux attentes du marché, avec une structure de coûts fixes moins élevée.

Cette mutation n'est pas encore achevée mais elle est bien initiée et prometteuse.

Nous vous présentons ci-après la variation du périmètre de consolidation du Groupe :

- Prises de contrôle :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas pris de nouvelles participations.

- Cessions de participations :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

III. – EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES

Le Chiffre d'affaires 2016 s'établit à 13.839 K€ contre 17.027 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 18.72 %.

Evolution des résultats

- Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2016 est en progression par rapport à l'exercice précédent (- 98 K€ contre - 1.565 K€).
- Le résultat financier est de - 17 K€ contre - 142 K€ en 2015.
- Les charges d'exploitation s'établissent à 14.409 K€ contre 19.281 K€ au cours de l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel est de - 405 K€ contre - 430 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Le résultat des sociétés intégrées, après une charge d'impôt de - 48 K€ (contre une charge d'impôts de - 783 K€ l'année dernière), s'élève à - 473 K€ contre - 1.356 K€ l'exercice précédent.
- Le résultat d'ensemble consolidé est de - 473 K€ contre - 1.356 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Evolution des dettes financières

L'endettement à moyen terme s'établit à 3.605 K€, se décomposant comme suit :

- Dette à moins d'un an : 1.074 K€
- Dette à plus d'un an : 2.531 K€

En outre, le Groupe dispose d'une capacité d'autofinancement de 188 K€.

La trésorerie de clôture s'établit à 2.924 K€ contre 4.134 K€ au 31 décembre 2015.

Ratios d'endettement

Le ratio d'endettement net sur les capitaux propres en 2016 est égal à - 0.041 soit - 690 K€/16.642 K€ contre - 0.015 soit - 257 K€/17.112 K€ en 2015.

Le ratio d'endettement net sur le Chiffre d'affaires en 2016 est égal à - 0.049 soit - 690 K€/13.839 K€ contre - 0.015 soit - 257 K€/17 027 K€ en 2015.

IV. – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS & DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1 – Résultats économiques sociaux

ℳ Chiffre d'affaires de la société SA Groupe Concoursmania (hors filiales)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le Chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 12.985.941 euros contre 16.381.027 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 20,73 %,
- le total des produits d'exploitation s'élève à 13.428.708 euros contre 16.908.221 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 20,58 %,
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 13.843.094 euros contre 18.556.628 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 25,40 %.

Le résultat d'exploitation ressort à - 414.386 euros contre - 1.648.407 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2.454.727 euros contre 3.345.846 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 26,63 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 932.711 euros contre 1.279.570 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 27,11 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 56 contre 69 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de - 6.644 euros contre - 138.565 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 421.030 euros contre - 1.786.971 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 392.337 euros, de l'impôt sur les bénéfices de - 1.080 euros (crédits d'impôts), le résultat de l'exercice se solde par une perte 812.287 euros contre une perte de 2.017.145 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 25.739.015 euros contre 27.502.583 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 6,41 %.

ℳ Chiffre d'affaires des filiales :

- CCM STUDIO

SARL CCM STUDIO a clôturé avec un Chiffre d'affaires de 376 K€ contre 157 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net est de 135 K€ contre - 495 K€ au titre de l'exercice précédent.

La société n'a plus de personnel depuis fin 2015.

A la fin de l'exercice 2016, les capitaux propres s'élèvent à - 865 K€ contre - 1.000 k€ fin 2015

- KENSINGTON SQUARE

SARL KENSINGTON SQUARE a clôturé l'exercice avec un Chiffre d'affaires de 324 K€ contre 147 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à 72 K€ contre - 358 K€ au titre de l'exercice précédent.

La société Kensington Square n'a pas de salarié.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à - 23 K€ au 31 décembre 2016 contre - 95 K€ fin 2015.

- TELAXO

SAS TELAXO a clôturé l'exercice avec un Chiffre d'affaires annuel de 218 K€ contre 416 K€ en 2015.

Le résultat net s'élève à - 56 K€ contre 50 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif s'élève à la clôture de l'exercice à 2 personnes.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 719 K€ à la fin de l'exercice 2016.

- CONCOURSMANIA CANADA

CONCOURSMANIA CANADA Inc a clôturé l'exercice avec un Chiffre d'affaires annuel de 429 K€ (609 K\$) contre 371 K€ (540 K\$) en 2015.

Le résultat net s'élève à - 25 K€ (- 37 K\$) contre 94 K€ (137 K\$) au titre de l'exercice précédent.

L'effectif s'élève à la clôture de l'exercice à 2 personnes.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 30 K€ (42 K\$)

Les comptes sont établis en dollars canadien, le taux retenu au 31/12/2016 est de 0,704820975.

- ACTIPLAY ITALIA

ACTIPLAY ITALIA srl a clôturé l'exercice avec un Chiffre d'affaires annuel de 738,52 K€ contre 734,02 K€ en 2015.

Le résultat net s'élève à 18,09 K€ contre 54,32 K€

La société n'a pas de salarié à la clôture de l'exercice, un recrutement est en cours.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'élèvent à 100,49 K€

2 – Résultats économiques consolidés

🔗 Chiffre d'affaires du Groupe

Le Chiffre d'affaires consolidé du Groupe CONCOURSMANIA atteint 13.839 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, contre 17.027 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, pour un résultat net part du Groupe de - 473.169 K€.

🔗 Résultats

- Le résultat d'exploitation ressort à - 98 K€.
- Le résultat courant avant impôt ressort à - 115 K€.
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à - 473 K€.
- Le résultat net part du Groupe s'élève quant à lui à - 473 K€.

🔗 Effectif au 31/12/2016 des sociétés consolidées

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 60 personnes.

V. – AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES SOCIAUX

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice de l'exercice soit 812.286,57 euros en totalité au compte « Report à nouveau débiteur ».

VI. – EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE ET DES FILIALES

- **CCM STUDIO**

Cette filiale gère le portefeuille des clients agences de communication et marketing, intermédiaires sur des gros appels d'offres et contrats. De plus cette filiale est détentrice de la marque commerciale générale du groupe, Actiplay, utile pour le marché français comme à l'international.

Cette dénomination est de plus un actif de grande valeur pour opérer le changement de nom de l'entreprise, tel qu'envisagé actuellement. La société a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en date du 31 décembre 2016 au bénéfice de la SA GROUPE CONCOURSMANIA. Le société a été radiée au RCS en date du 16 janvier 2017.

- **KENSINGTON SQUARE**

L'activité de la société KENSINGTON SQUARE, créée le 26 août 2009 avec l'ambition de proposer une offre commerciale à l'ensemble des marchés européens, a opéré une activité satisfaisante tant dans la fidélisation de son portefeuille clients que dans ses performances commerciales.

- **TELAXO**

Après avoir été impactée par la déconnexion totale, sur une grande partie de l'année 2015 du réseau de jeux édités sur sa plateforme Facebook, le réseau est désormais utile pour appuyer le déploiement de la nouvelle offre commerciale mise en œuvre pour l'ensemble du groupe, Activate.

La pertinence des supports Facebook et des audiences sur cette plateforme vont en effet permettre à cette filiale de déployer une offre commerciale BtoB porteuse et rentable.

Les perspectives commerciales et financières devraient ainsi être ainsi corrélées avec les perspectives de l'ensemble du groupe pour son plan stratégique 2020.

- **GROUPE CONCOURSMANIA**

Le Groupe a connu une année 2016 de retour à la rentabilité opérationnelle, après une année 2015 qui avait été difficile.

Cette année a permis notamment de mener des actions résolues et efficaces sur les points suivants :

- Repositionnement des offres commerciales de l'entreprise
- Focus sur l'activité BtoB,
- Réorganisation des équipes opérationnelles
- Réduction des charges opérationnelles.

Cette stratégie a pu être déployée conformément au plan de marche et les premiers résultats positifs ont été obtenus.

Désormais le groupe est en capacité d'être plus réactif aux attentes du marché, avec une structure de coûts fixes moins élevée.

Cette mutation n'est pas encore achevée mais elle est bien initiée et prometteuse.

- **CONCOURSMANIA CANADA**

L'activité de notre filiale au Canada permet au groupe de diversifier les sources géographiques de ses revenus et d'anticiper un déploiement plus important sur cette zone de premier plan que représente l'Amérique du Nord.

L'accent va être mis particulièrement sur cette zone dans les prochaines années, notamment par le biais de la nouvelle offre Activate et de manière générale par l'activité BtoB, jusque-là non encore déployée par cette filiale.

- **ACTIPLAY ITALIA**

L'activité de notre filiale en Italie a été très satisfaisante, conformément au plan de marche du groupe.

La société a également entamé un déploiement de l'ensemble de sa gamme de services sur ce pays, avec des résultats très encourageants.

L'offre proposée par la société va être renforcée très prochainement par la nouvelle offre Activate.

VII. – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices

VIII. – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

IX. – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (comptes sociaux)

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients de la Société et de ses Filiales par date d'échéance au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

Echéances	Solde fournisseurs (montant en euros)		Solde Clients (montant en euros)	
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Paielements échus	1 992 388	1 757 856	1 608 581	922 352
Paielements à 30 jours	404 445	1 299 415	1 229 822	2 361 659
Paielements à 60 jours	572 486	263 024	2 196 317	1 153 353
Paielements à plus de 60 jours	119 600	26 267	553 623	1 446 931
Total	3 088 919	3 346 562	5 588 343	5 886 295

X. – TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent rapport en Annexe 1.

XI. – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application de l'article L. 225-100 al 7 du Code de commerce, le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations en cours accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil d'administration est joint au présent rapport en Annexe 2.

XII. – CONSEIL D'ADMINISTRATION - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Composition du Conseil d'administration

Nous vous informons que la composition du Conseil a été modifiée, suite au décès de Monsieur Gérard PARROU en janvier 2017. Le Conseil d'administration envisage de proposer la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement.

Par ailleurs, les mandats de Monsieur Frédéric BARTOLI et SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS arrivent à leur terme à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Il est proposé le renouvellement de leur mandat dans le cadre de cette assemblée générale.

Liste des mandats sociaux des administrateurs en fonction au 31/12/2016

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé.

Prénom, NOM	FONCTIONS	Date de première nomination ou de renouvellement (pour les mandats concernant la Société)	Date d'expiration du mandat d'administrateur (pour les mandats concernant la Société)	SOCIETES
Julien PARROU	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	AGO 27/06/2014	AGO 2020	GROUPE CONCOURSEMANIA, SA
	Gérant			CCM STUDIO, SARL
	Gérant			SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS, SARL
	Président			TELAXO, SAS
	Gérant			KENSINGTON SQUARE, SARL (Luxembourg)
	Administrateur unique			Actiplay Italia Srl (Italie)
	Administrateur unique			ConcoursMania Canada Inc (Canada)
	Président			Compagnie de Liet Inc. (Montréal, Canada)
	Président			La Compagnie de Monts Inc (Canada)
	Membre du Conseil d'administration			Association Réseau Entreprendre Aquitaine
	Président			Hemera, SAS
	Membre du Conseil de surveillance			Widmee, SAS

Frédéric BARTOLI	Administrateur Gérant Directeur Général Gérant Gérant	AGM 23/03/2011	AGO 2017	GROUPE CONCOURSMANIA, SA Antipodes Investissement, SC Chorus SAS SCI CHAZAAM SCI RAYNOUARD DEVELOPPEMENT
Patrice COFFE	Administrateur Directeur Administratif et Financier	AGO 27/06/2014	AGO 2020	GROUPE CONCOURSMANIA, SA GROUPE CONCOURSMANIA, SA
Hugues DUBOSCQ	Administrateur représentant Saint- Florentin Participations Directeur Général Délégué Régisseur salarié Gérant	AGM 23/03/2011	AGO 2017	GROUPE CONCOURSMANIA, SA S.A.S. BRUSINA- BRANDLER Société Fermière H. DUBOSCQ & Fils S.C. CHARDONNERET
Gérard PARROU	Administrateur	AGO 27/06/2014	AGO 2020	GROUPE CONCOURSMANIA, SA
Jean-Luc RIVIERE (*) En tant que représentant permanent IXO PRIVATE EQUITY	Administrateur Administrateur Membre du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance	AGM 22/06/2012	AGO 2018	GROUPE CONCOURSMANIA, SA AT Internet SAS LDL Technology SAS NOVAERA SAS

(*) Jean-Luc RIVIERE, en tant que représentant permanent d'IXO PRIVATE EQUITY, est également au 31/12/2016, membre du Comité de suivi de SCOOP.it SAS et de la société Financière Mont ROUCOUS, censeur au sein de Pole Star SA et également membre du comité de pilotage d'Ermic Développement et de MC4V - I Run.

Rémunérations annuelles brutes allouées aux membres des organes de direction

Au 31/12/2014 rémunération totale de 260 309 euros.

Au 31/12/2015 rémunération totale de 261 199 euros

Au 31/12/2016 rémunération totale de 235 609 euros

Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 juin 2014 a fixé à 30.000 euros (trente mille) le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2014 et les exercices suivants. Il est indiqué que 2.500 (deux mille cinq cents) euros ont été attribués sur l'exercice 2016.

Opérations des dirigeants sur les titres au cours de l'exercice

Les opérations ci-dessous sont intervenues en cours d'exercice :

- Le 12/08/2016, acquisition par la Compagnie de Liet (société détenue à 100% par M. Julien PARROU-DUBOSCQ, Président), de 4.556 actions au prix unitaire moyen de 3,4676 euros pour un montant de 15.798,39 euros
- Le 16/08/2016, acquisition par la Compagnie de Liet (société détenue à 100% par M. Julien PARROU-DUBOSCQ, Président), de 800 actions au prix unitaire moyen de 3,40 euros pour un montant de 2.720,00 euros
- Le 17/08/2016, cession par la société Saint-Florentin Participations (société holding dont M. Julien PARROU-DUBOSCQ est actionnaire et Président), de 600.000 actions au prix unitaire moyen de 3,50 euros pour un montant de 2.100.000,00 euros
- Le 17/08/2016, acquisition par la Compagnie de Liet (société détenue à 100% par M. Julien PARROU-DUBOSCQ, Président), de 600.000 actions au prix unitaire moyen de 3,50 euros pour un montant de 2.100.000,00 euros
- Le 05/10/2016, acquisition par M. Frédéric BARTOLI de 17.000 actions au prix unitaire de 3,00 euros pour un montant total de 51.000 euros.

XIII. – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons que le capital de la Société est réparti comme suit au 31/12/2016 :

- Saint-Florentin Participations SAS : 29,07 %
- Compagnie de Liet : 18,27 %
- Fonds représentés par Idinvest Partners : 12,10 %
- Fonds représentés par IXO Private Equity : 12,84 %
- Public : 27,72 %

Actionnariat	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2016	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2015
Saint-Florentin Participations SAS	29,07 %	47,18 %
Compagnie de Liet	18,27 %	/
Fonds représentés par Idinvest Partners	12,10 %	12,85 %
Fonds représentés par IXO Private Equity	12,84 %	12,84 %
Public	27,72 %	27,13%
Total	100 %	100 %

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires concernés par les seuils en capital social ou en droits de vote :

- Saint-Florentin Participations SAS : 29,07 %
- Compagnie de Liet : 18,27 %
- Fonds représentés par Idinvest Partners : 12,10 %
- Fonds représentés par IXO Private Equity : 12,84 %
- Fonds représentés par M CAPITAL : 6,14 %
- Invesco Ltd : 5,10 %

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil à la hausse ou à la baisse au cours de l'exercice écoulé.

Il est précisé que chaque action est assortie d'un droit de vote simple (il n'existe pas de droits de vote double) et que le nombre total d'actions correspond au nombre total de droits de vote théoriques.

XIV. – PARTICIPATIONS CROISEES

Au cours de l'exercice écoulé, la Société ne détient aucune participation réciproque au sens des articles L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce.

XV. – RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour 2016/2017 a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires ordinaire en date du 17 juin 2016 aux termes de sa cinquième résolution.

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juin 2016 a autorisé le Conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale ordinaire a ainsi décidé que l'autorisation de procéder au rachat d'actions de la Société, aura, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;

L'Assemblée Générale ordinaire a enfin décidé que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- Durée du programme : dix-huit (18) mois maximum, débutant à compter de ladite assemblée générale et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 17 décembre 2017 ;
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % du capital social, soit 331.359 actions sur la base de 3.313.592 actions composant le capital social à la date de ladite assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10 % de son capital social ;
- De plus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ;

- Prix d'achat unitaire maximum : 20 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 6.627.180 euros sur la base du pourcentage maximum de 10 %, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'administration, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Tous pouvoirs ont été donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, relatifs aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits de titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société en conformité avec les dispositions réglementaires ;
- ajuster le nombre d'actions limite et le prix d'actions limite fixés par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
- remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions

En application des dispositions de l'article L. 225-211 al 2 du Code de commerce, vous trouverez ci-après, les informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2016 :

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice : 83 582 actions ;
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 97 738 actions ;
- Cours moyen des achats et des ventes : 3,3836 euros
- Montant des frais de négociation : honoraire fixe de 5.000 € et 0.10 % par transaction au titre des frais d'exécution, selon contrat de liquidité ;
- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2016 : 3.036 actions représentant 0,09 % du capital social (dont 927 actions inscrites au nominatif restantes du plan d'actions gratuites d'octobre 2013) ;
- Valeur de ces actions évaluée au cours d'achat : 10.272,60 € ;
- Valeur nominale de ces actions : 0,20 € ;
- 83 582 actions rachetées, 97 738 actions vendues pour la finalité d'assurer l'animation sur le marché du titre.

Les opérations mentionnées pour la finalité d'assurer l'animation sur le marché du titre ont été effectuées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, la société Portzamparc, société de bourse.

Au titre de ce contrat, les moyens qui figuraient au compte de liquidité, à la date du 31 décembre 2016 étaient les suivants :

- 42.703,48 euros
- 2.109 titres

Nous vous informons qu'une résolution est présentée à la prochaine assemblée générale en vue d'accorder une nouvelle autorisation au Conseil d'administration, le programme arrivant à expiration au plus tard le 17 décembre 2017.

XVI. – INFORMATIONS RELATIVES AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013, aux termes de sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et, le cas échéant, les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Il est précisé que cette délégation est arrivée à expiration au cours de l'exercice écoulé (le 21/08/2016).

XVII. – INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2015, aux termes de sa douzième résolution, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit Code. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

XVIII. – INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

Aucune nouvelle délégation de compétence n'a été consentie par l'assemblée générale depuis celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2011 et échue depuis.

XIX. – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que, au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016, 1.780 actions nominatives sont détenues par des salariés de la Société et du Groupe, suite à l'attribution définitive d'actions constatée à l'issue du délai d'acquisition de 2 ans fixé dans la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 22 octobre 2013.

Par ailleurs, nous vous indiquons qu'il n'y a pas d'actions détenues par les salariés gérées collectivement (dans le cadre d'un PEE ou FCPE).

XX. – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Conseil d'administration a procédé à l'examen des conventions et engagements conclus ou dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice. Nous vous indiquons qu'une convention réglementée a été autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé. Il s'agit de la convention d'animation conclue par la Société avec sa holding, la société SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS.

Cette convention fait l'objet du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce. Dans le cadre de cette assemblée, nous vous invitons à approuver les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées par application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce.

XXI. – CONDAMNATION DE LA SOCIETE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Conformément aux dispositions de l'article L464-2, I-al.5 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre.

XXII. – MANDAT ET CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous vous informons que les mandats de notre Commissaire aux comptes titulaire, la société AUCENTUR représentée par Mme Laurence VERSAILLE, et du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Luc BESSONNET ont été renouvelés à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2014.

Il est précisé que conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, notre Commissaire aux comptes donnera à l'assemblée générale lecture de son rapport.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de notre Commissaire aux comptes.

XXIII. – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, le Groupe a poursuivi sa politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

XXIV. – ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Groupe n'exerce pas d'activité polluante ou à risque.

XXV. – EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est à signaler depuis le début de l'exercice

XXVI. – DECISIONS PRISES POUR SE CONFORMER AUX ORIENTATIONS RECUES DE LA HOLDING SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS

La société a entamé un vaste programme de conquête commerciale, notamment pour appuyer le déploiement de sa nouvelle offre Activate, offre rencontrant un premier écho très positif sur le marché.

Pour soutenir ce programme, une réorganisation importante de l'équipe commerciale a été opérée impliquant de nouvelles méthodes de prospection, des recrutements et remplacements dans l'équipe commerciale et la mise en œuvre de nouveaux tableaux de suivi.

Ces nouveaux outils et méthodes ont été proposés et ont été mis en place dès ce début de 2017, conformément au plan de marche imaginé, structuré et présenté.

En parallèle de ces instructions et actions, la société holding a défini un nouveau positionnement pour les marchés sur lesquels opère le Groupe. Dans ce cadre une refonte de la marque commerciale et même du nom de la société a été proposée, en utilisant pour cela un des actifs clés du Groupe, avec la marque « Actiplay ».

La société Saint-Florentin Participations a ainsi proposé le changement de nom de l'entreprise et l'utilisation pleine et entière de cette marque de grande valeur possédée par le Groupe (issue de l'acquisition antérieure de la société éponyme).

Ce changement doit ainsi être mis en œuvre dans les prochains mois.

XXVII. – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le niveau d'incertitude concernant l'entreprise réside essentiellement dans le contexte macro-économique chahuté que connaissent l'ensemble des marchés mondiaux.

Risque de change

La Société n'est pas exposée aux variations de taux de change.

Risque sur actions ou participations

La Société ne détient aucune action ou participation dans aucune société tierce au dehors de ses filiales citées ci-dessus.

Risque de liquidité

L'actif à court terme étant supérieur à son passif à court terme, la Société ne court aucun risque de liquidité.

Nous vous indiquons qu'il n'existe pas de nouveau risque identifié en dehors de ceux mentionnés au Prospectus d'introduction de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris.

Au 31 décembre 2016, le bilan consolidé du Groupe fait apparaître un total d'actifs à court terme de 11.662 K€ contre des dettes à court terme de 9.261 K€.

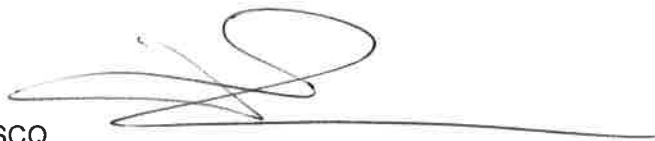
XXVIII. – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Bordeaux, le 26 avril 2017.

Julien PARROU-DUBOSCQ
Président Directeur Général



Annexe I. – TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Code de commerce – Article R225-102)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	658 018	662 718	662 718	662 718	662 718
Nombre d'actions à dividende prioritaire	3 290 092	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592
Nombre maximum d'actions à créer					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires	13 623 564	17 175 343	19 607 504	16 381 027	12 985 942
Résultat av.impôts, participation, dot aux amortissements, dépréciations et provisions	2 777 097	2 123 798	1 630 832	- 1 538 524	- 442 351
Impôts sur les bénéfices	730 158	548 233	- 84 414	- 10 800	- 1 080
Participations des salariés					
Résult ap.impôts, avant dot aux amort, dépréciations et provisions	1 755 623	1 150 399	- 1 657 740	- 2 017 145	- 812 287
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt, avant dot.aux amort. dépréciations et provisions	0,62	0,48	0,49	- 0,46	- 0,13
Résultats après impôts, participations, dot aux amortissements, dépréciations et prov	0,53	0,35	- 0,50	- 0,61	- 0,25
Distribution de dividendes					
Personnel					
Effectif moyen	44	70	66	69	56
Montant de la masse salariale	1 951 371	2 554 403	3 081 550	3 345 846	2 454 727
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc.oeuvres)	698 744	961 534	1 166 081	1 279 570	932 711
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016

Annexe 2. – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application de l'article L. 225-100 al 7 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-après le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil d'administration, en cours de validité à la clôture de l'exercice ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice :

Délégations de compétence consenties au conseil d'administration suivant AGM du 19.06.2015	Montant nominal maximum (€)	Nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu des projets de résolutions	Utilisation de la délégation	Durée de la délégation	Echéance de la délégation
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (résolution n°8)	375.000 ¹	1.875.000	/	26 mois	19.08.2017
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (résolution n°9)	375.000 ¹	1.875.000	/	26 mois	19.08.2017
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé (résolution n°10)	20% du capital ou 375.000 ¹	1.875.000	/	26 mois	19.08.2017
Clause de sur allocation (résolution n°11)	15% de l'émission initiale ¹	281.250	/	26 mois	19.08.2017
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions gratuites (résolution n° 12).	2 000 €	10 000	/	38 mois	19.08.2018

¹ La somme des montants nominaux correspondant aux émissions réalisées dans le cadre de ces résolutions est globalement plafonnée à 375.000 euros.